

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 6 juin 2019

Convocation du 28 mai 2019

Le six juin deux mille dix neuf à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, CATHALA Monique, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, LEQUEUX Jean-Louis, GALAUP Véronique, BLANC ANTES Danielle, SELAM Fatima, BOUYSSIE Jennifer, DUCROS Alexandre.

Absents excusés : ALBALA Alain, FONTAINE Chantal, LACLAU Emmanuel, JOURDAS Jean-Pierre, VERDIER Jean-Pierre

Pouvoirs : VERDIER Jean-Pierre donne pouvoir à MARTY Denis. ALBALA Alain donne pouvoir à CATHALA Monique. FONTAINE Chantal donne pouvoir à BENAZECH Roland.

Secrétaire de séance : LEQUEUX Jean-Louis

Compte rendu de la dernière séance :

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2019 – 31 : Passage de la compétence Eau-Assainissement en compétence obligatoire

Vu les articles de la Loi NOTRe, relatifs à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la 3CS exerce la compétence « Eau et Assainissement » au titre de ses compétences optionnelles.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la loi NOTRe introduit que cette compétence devient une compétence obligatoire pour les communautés de communes.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un avis favorable à la prise de compétence par la 3CS « Eau et Assainissement » au 1^{er} janvier 2020 au titre de ses compétences obligatoires.

2019 – 32 : Création emploi à temps complet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ en retraite prévu le 1/7/2019 d'un des agents du service technique (CDI non titulaire), Monsieur le Maire propose que soit créé un emploi permanent titulaire au sein du service technique pour son remplacement.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de créer un poste permanent à temps COMPLET d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2019 ; le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 6 juin 2019

2019 – 33 : Autorisation du lancement de l'enquête publique – Déclassement d'une partie d'un chemin de service

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu l'article L.161-10 du Code rural,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Tarn Habitat de procéder, par une cession pour l'euro symbolique, à la régularisation foncière de la maison de fonction du directeur de l'EHPAD construite par Tarn Habitat sur un terrain, propriété de la commune cadastré BH 115. Les impôts sont, eux, tous acquittés par Tarn Habitat qui s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais (géomètre, notaire) nécessaires à l'affaire. La parcelle sera divisée pour la partie contenant ce bâti. Une fois cette démarche réalisée, Monsieur le Maire présentera le dossier au conseil municipal pour une décision définitive.

Par ailleurs, une partie de cette habitation a été construite sur le chemin de service jouxtant la parcelle BH 115. Cette partie du chemin de service ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Monsieur le Maire indique que les cessions de chemins ruraux ou de service ne sont possibles qu'après leur déclassement, ce dernier étant soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Emet un avis favorable de principe à la cession pour l'euro symbolique a fins de régularisation de la maison de fonction du directeur de l'EHPAD,

DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement de la partie du chemin rural précité en vue de son aliénation,

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2019 – 34 : Souscription parts sociales «Energie citoyenne du Carmausin Ségala»

Monsieur le Maire propose à la suite de la présentation des actions de la coopérative « Energies Citoyennes du Carmausin Ségala » le 11 avril 2019 une souscription de 300 euros soit 6 parts sociales. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à la souscription de 300 euros soit 6 parts sociales à la coopérative « Energies Citoyennes du Carmausin Ségala ».

Les crédits budgétaires seront prévus par décision modificative.

2019 – 35 : Participation séjour scolaire (Ecole de Mirandol)

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation pour un séjour scolaire pour la part « commune » d'un montant de 37 € pour l'enfant Cayre, habitant à Monestiés.

Il propose que la commune donne une suite favorable à la demande.

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la participation exceptionnelle d'un montant de 37 euros pour le séjour scolaire de l'enfant Cayre scolarisé à l'école de Mirandol.

2019 – 36 – Programme voirie 2019

Monsieur le Maire présente le programme de réfection de voiries pour l'année 2019 d'un montant prévisionnel de 28 792 € HT et propose que soit demandé au département un accompagnement financier à hauteur de 45% soit 12 956 €. Le programme porte sur les voiries : La Jouvenate, Raoul, Gironne, Lichardié Hte vers la Goussaudié.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal valide le programme proposé et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental du Tarn.

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 6 juin 2019

2019 – 37 : Modification du tableau des effectifs

Vu le départ en retraite d'un des agents du service technique au 1/7/2019,
Vu le remplacement nécessaire de l'agent radiée pour nomination après détachement dans la FPE au 11/6/2019,

Le tableau des effectifs de la commune est modifié comme suit :

Filières Emploi et/ou grade	Emploi budgétaire	Effectivement pourvu	
		Titulaire TC / TNC	Non titulaire TC / TNC
Administrative			
- Attaché	1	1 TC	
- Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	1	1 TC	
- Adjoint administratif	2	1 TC	1 TC
Technique			
- Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl.	1	1 TC	
- Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	2	2 TC	
- Adjoint technique	5	4 TNC (32h30 – 25h – 26h30 – 17h30 au 20/8/2019)	
		1 TC au 1/7/2019	
Social			
- Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} cl. Ecoles Maternelles	1	-	-

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs tel que présenté.

2019 – 38 : Composition des conseils communautaires en vue des élections municipales de 2020

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

L'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 1er janvier 2019.

Les conseils municipaux devront procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1.

Le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre sera constaté par arrêté du préfet au plus tard le 31 octobre 2019.

Lors du Conseil de Communauté, les délégués communautaires après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, ont opté pour la répartition de droit commun pour la composition de la future assemblée.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un avis favorable à la proposition d'une répartition de droit commun pour la future assemblée de la 3CS en 2020

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 6 juin 2019

2019 – 39 : Subventions

Considérant la participation de ces associations à l'animation locale,
Au vu des éléments le justifiant,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal accorde pour 2019 une subvention :
- à l'association « Tennis club de Monestiés » de 100 €
- au Comité des fêtes de Canitrot de 100 €.

2019 – 40 : Décision modificative N° 1 Achat tondeuse- Acquisition parts sociales ECC

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Investissement</u>		
D – 2158 - 202		18 000€
D – 261 – 235		300€
D – 2313 - 210	18 300€	
Total	18 300€	18 300€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1.

2019 – 41 : Décision modificative N° 2 : Cession

Désignation	Augmentation de crédits
<u>Investissement</u>	
R 024	1 224 €
D – 2158 - 202	1 224 €
Total R 024	1 224 €
Total D 21	1 224 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°2.

2019 – 42 : Tarifs boutique

Monsieur le Maire présente les tarifs corrigés de vente au public dans les boutiques de la Chapelle St Jacques et du Musée Bajén Vega.
Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal valide les tarifs tels que présentés.